

Communication : Bientôt le site du B@s-Couserans

Pour informer, promouvoir son territoire et valoriser ses réalisations, la Communauté de Communes du Bas-Couserans va se lancer dans la création d'un site Internet. Lors d'un récent conseil communautaire, les délégués réunis autour du président Raymond Coumes à Taurignan-Vieux se sont prononcés favorablement pour le lancement d'une consultation auprès de développeurs. Ceci à la suite d'une présentation du projet effectuée par Marco Fernandes, chargé de la communication de la communauté de communes et Jean Bousson, vice-président, maire de Lacave élu en charge du projet. L'objectif de ce futur site Internet sera de proposer un outil d'informa-

tion aux habitants du territoire, mais aussi un moyen de renseigner les personnes qui veulent visiter le secteur ou encore d'attirer les personnes qui souhaitent installer une activité, par exemple dans la future zone prévue à Prat-Bonrepoux. Les utilisateurs auront donc la possibilité de consulter à tout moment des informations concernant l'actualité du Bas-Couserans, les informations des communes, le programme des animations et notamment celui des centres de loisirs (CLAE et CLSH) etc...

Le choix du développeur s'effectuera au mois d'avril. Le site Internet de la Communauté de Communes devrait ainsi être en ligne pour cet été 2006.

Formation : Les secrétaires se forment à Internet

Les secrétaires et le personnel de la communauté de communes du Bas-Couserans ont passé une journée à la plate-forme informatique de Saint-Lizier pour suivre une formation sur l'utilisation d'Internet. En effet, la Communauté de Communes compétente pour : « la mise à disposition de l'outil informatique », propose, par l'intermédiaire du CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale), une ou deux formations par an sur l'utilisation de logiciels informatiques (traitement de textes, comptabilité etc...). Etant donné que depuis 2004, toutes les communes de la communauté ont vu leur matériel renouvelé avec une connexion Internet

et une boîte e-mail, la formation, cette année, concernait les principales fonctionnalités d'Internet : navigation sur le net, recherche, téléchargement de documents, utilisation de la messagerie, mais aussi sensibilisation aux virus, aux problèmes de sécurité concernant les achats en ligne etc... De l'avis général, les secrétaires et le personnel sont repartis très satisfaits par cette formation.



Emploi : Entre 12 et 15 « contrats d'avenir » en vue

Les élus ont voté pour la signature de la convention d'objectif afin que la Communauté de Communes gère la demande des contrats d'avenir sur le Bas-Couserans. Mme Rives et M. Capel, de l'Anpe de Saint-Girons, sont venus pour cela présenter les contrats d'avenir lors d'un conseil communautaire. Ils en ont profité pour faire une présentation de la situation de l'emploi en Couserans et insister sur le nombre important de Rmistes.

D'où ce nouveau dispositif qui devrait permettre d'offrir des emplois impossibles à créer dans des petites collectivités ou des associations à des personnes titulaires de minima sociaux (Rmiste depuis plus de six mois, allocataire parent isolé ou allocataire spécifique de solidarité). En effet, l'objectif de ces « emplois aidés » est d'inciter des personnes qui n'ont pas travaillé depuis un certain temps, par manque de demandes et de qualifications, à retrouver une activité et à se former par la même occasion. Au terme du contrat, ils devraient être capable de se relancer dans le marché de l'emploi.

Pour une meilleure efficacité de ce dispositif, le Ministère de l'Emploi a donc incité les Communautés de Communes à prendre en main les demandes des mairies et des associations locales, et donc de devenir prescripteur. C'est donc elles qui vont se charger des démarches administratives. Mais afin de prévoir le budget nécessaire pour financer ces emplois, le Ministère de l'Emploi demande à chaque Communauté de Communes de s'engager sur une convention d'objectifs. C'est-à-dire, anticiper le nombre de contrats qu'elle pense effectuer. C'est pourquoi une réunion avec toutes les mairies et les associations du canton a permis de déterminer un nombre. Le Bas-Couserans s'est ainsi engagé à établir entre 12 et 15 contrats. Sachant que



Conseil communautaire à Taurignan-Castet en présence de Mme Rives et M. Capel de l'Anpe pour convenir d'une convention d'objectifs.

ce nombre n'est pas définitif (c'est un « objectif ») et peut très bien être inférieur ou supérieur.

A l'heure actuelle : 4 associations et 3 communes ont fait une demande. La Communauté de Communes, quant à elle, compte proposer 4 ou 5 contrats de ce type (secrétariat, entretien et gestion du futur espace vtt et animation).

Contrats d'avenir :

Contrat : Deux ans destiné aux personnes bénéficiant de minima sociaux. (Il peut être prolongé jusqu'à trois ans et même jusqu'à cinq ans dans certains cas).

Durée de travail : 26 heures par semaine.

Salaire : Minimum sur la base du Smic.

Modalités : La première année l'employeur paiera 10,8 % du salaire et charges comprises, la deuxième année, 21,5% et la troisième 32,3 %.

Formation : Obligatoire et à la charge de l'employeur.